

Tarifs – Inscriptions 2022 – 2023

(Application de nouveaux règlements validés par délibération
du Conseil Municipal du 01 juillet 2019)
(modifié par délibération en date du 27 septembre 2021)



A compter du 1 septembre 2018, Paiement directement en Trésorerie uniquement.

RESTAURATION SCOLAIRE

Délibération du Conseil Municipal du 01/07/2019 (modifiée par délibération en date du 27/09/2021).

SANCEENS		
Quotient familial	Tarifs	2 ^{ème} enfant ou +
De 0 à 565 €	0,70 €	0,70 €
De 566 à 2000 €	1,00 €	1,00 €
Supérieur à 2000 €	3,50 €	3,50 €

Extérieurs	6,30 €
Tarif majoré *	

Tarif exceptionnel *	9,00 €
----------------------	--------

Tarif exceptionnel * (Repas non prévu) : Pour les familles qui laisseraient déjeuner leur enfant à la restauration scolaire sans inscription préalable au Pôle Accueil Enfance Jeunesse, les repas seront facturés à un **tarif exceptionnel**.

Tarif en cas d'absence injustifiée :

- 1^{ère} absence : la famille sera facturée comme si l'enfant était présent (hors cas d'absence pour raison médicale).
- 2^{ème} absence : la famille sera facturée comme si l'enfant était présent + tarification exceptionnelle de 19,87€ par journée d'absence correspondant à une journée d'absence correspondant à une journée d'ACM avec repas pour enfant non sancéen.
- 3^{ème} absence : donnera lieu à l'annulation de l'inscription sur le cycle (ou période vacances) avec paiement de l'ensemble des sommes dues pour l'inscription assortie d'une pénalité de 19,87€/ jour.

Tarif en cas d'enfants non-inscrits :

- Extrascolaire : 19.87 € / présence non prévue.
- Repas : 9 € / repas non prévu.
- Périscolaire/NAP : 5 € / présence non prévue.
- Méridienne : 3 € / présence non prévue.
- Mercredi : 13.25 € présence non prévue.

Retard dépôt matin/midi/soir – périscolaire et extrascolaire : le matin comme le soir, tout retard dépassant 10 mn sera facturé 15€ toutes les 20 mn par retard. Entre la rentrée scolaire et le 31 août de l'année suivante, le 2^{ème} retard constaté déclenchera l'envoi d'un courrier rappelant les termes du présent règlement aux parents. Dès le 3^{ème} retard constaté une facturation de 5€ pour chaque retard sera appliquée. Enfin si la situation persiste et après 5 retards, un rendez-vous sera fixé avec Mr le Maire ou son représentant pour qu'une solution soit définie avec la famille. Pour finir au bout du 7^{ème} retard, l'enfant ne sera plus accepté dans les accueils municipaux.

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Tarif majoré *	10,00 €
----------------	---------

SANCEENS	Séance	Mois	Réduction de 30% à partir du 2 ^{ème} enfant	EXTERIEURS	
			Période uniquement	Séance	Période
Matin (7h30-8h20) (8h30 en mat)	0,25 €	3.75 €	2,65 €	0,50 €	7.50 €
Méridienne (12h00-12h20/13h30-13h40)	0,10 €	1,50 €	1,05 €	0,20 €	3,00 €
Soir (16h00 – 18h30) (16h10 en mat)	0.50 €	5.00 €	3.55 €	1.00 €	10.00 €
Après-midi NAP					
Si déjà inscrit au périscolaire jusqu'à 16h45	0 €		0 €	0 €	
Si non inscrit au périscolaire du soir, pour le cycle					
QF 0 à 565 €	0.50 €		0.35 €	0.80 €	
QF 566 à 1200 €	1.75 €		1.20 €	2.76 €	
QF > 1200 €	2.10 €		1.50 €	3.31 €	
Retard parents	Voir ci-dessus « retard dépôt/midi/soir »				



ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (A.C.M) VACANCES SCOLAIRES ET MERCREDIS

(Application de nouveaux tarifs (D.C.M. du 14 décembre 2015))

SANCÉENS (tarifs réduits de 30% à partir du 2 ^{ème} enfant)*								
Quotient familial	Journée avec repas		Journée sans repas		½ journée avec repas		½ journée sans repas	
	Tarifs	Réduction 30%	Tarifs	Réduction 30%	Tarifs	Réduction 30%	Tarifs	Réduction 30%
De 0 à 300€	1.50€	1.05€	1.00€	0.70€	1.00€	0.70€	0.50€	0.35€
De 301€ à 500€	2.10€	1.47€	1.40€	0.98€	1.40€	0.98€	0.70€	0.49€
De 501€ à 700€	2.94€	2.06€	1.96€	1.37€	1.96€	1.37€	0.98€	0.69€
De 701 à 900€	4.70€	3.29€	3.14€	2.20€	3.14€	2.20€	1.57€	1.10€
De 901€ à 1100€	10.35€	7.24€	6.90€	4.83€	6.90€	4.83€	3.45€	2.41€
> à 1101€	12.42€	8.69€	8.28€	5.80€	8.28€	5.80€	4.14€	2.90€

* Le tarif réduit est appliqué pour les fratries à partir du second enfant Sancéen inscrit.

EXTÉRIEURS				
Quotient familial	Journée avec repas	Journée sans repas	½ journée avec repas	½ journée sans repas
De 0 à 300€	2.40€	1.60€	1.60€	0.80€
De 301€ à 500€	3.36€	2.24€	2.24€	1.12€
De 501€ à 700€	4.70€	3.14€	3.14€	1.57€
De 701 à 900€	7.53€	5.02€	5.02€	2.51€
De 901€ à 1100€	16.56€	11.04€	11.04€	5.52€
> à 1101€	19.87€	13.25€	13.25€	6.62€

DOCUMENT A FOURNIR

- Livret de famille,
- Justificatif de domicile récent,
- Avis d'imposition pour calculer le QF ou notification de la CAF,
- Photocopie des pages du carnet de santé,
- En cas de séparation des parents, toute pièce justificative de l'attribution des droits de garde exclusive
- Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) des enfants qui ont des problèmes de santé,
- Attestation d'assurance extrascolaire (responsabilité civile couvrant les activités de l'enfant).